



ÉCHOS DU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT

Séances du 8, 15 et 21 mai 2013

Suivi du schéma d'aménagement et de développement

Le Conseil des maires a approuvé la demande de conformité du règlement suivant, puisqu'il ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire :

- N° 283-4 de la municipalité d'Elgin qui vise à autoriser un garage municipal utilité publique, dans la zone agricole A-6, usage existant en territoire agricole.

Cours d'eau

Le directeur général a été autorisé de procéder par appel d'offres pour la réalisation des travaux d'entretien des cours d'eau suivants :

- Cours d'eau Chapman dans la municipalité de Saint-Anicet;
- Branche 16 de la rivière aux Outardes, dans la municipalité de Franklin;
- Branche 30 du ruisseau Beaver, dans la municipalité Godmanchester ;
- Branche 13 du ruisseau Beaver, dans la municipalité Godmanchester ;
- Branche B du cours d'eau Cameron, dans la municipalité de Hinchinbrooke;
- Branche 10H de la rivière aux Outardes dans la municipalité de Hinchinbrooke.

Taxibus

La MRC déposera une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour le service taxibus 2013. De plus, la MRC participera au financement de ce service, par la quote-part aux municipalités locales, au montant de 45 000 \$.

Finalement, la MRC du Haut-Saint-Laurent, pour elle-même et pour les municipalités de Saint-Louis-de-Gonzague, Saint-Stanislas-de-Kostka et Saint-Étienne-de-Beauharnois, octroie le contrat pour le service de transport collectif (taxibus) à Taxi Ormstown Inc., au coût de 42,54 \$/heure, taxes incluses, soit le plus bas soumissionnaire conforme.

Divers

Les maires ont approuvé unanimement, par résolution, les dossiers suivants :

- De mandater Me Armand Poupart de procéder à l'envoi d'une mise en demeure afin d'exiger que Monsieur Stéphane Gendron cesse ses propos diffamatoires, injurieux et calomnieux attaquant la réputation de la MRC du Haut-Saint-Laurent, de ses élus et de ses fonctionnaires, lesquels propos sont transmis aux instances gouvernementales, publiés dans les journaux et connus du public, et de lui demander de se rétracter.
- D'appuyer la MRC Robert-Cliche dans sa demande au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire à l'effet de faire connaître le plus tôt possible ses intentions à l'égard du programme d'aide financière aux MRC ;
- De proposer au gouvernement que les critères du Fonds Québécois d'initiatives sociales (FQIS) soient adaptables conformément aux priorités identifiées par le comité territorial; ainsi, un projet priorisé par le milieu, cadrant dans la mission de l'organisme promoteur (OBNL), devrait être considéré au FQIS.

Prochaine séance

La prochaine séance ordinaire du Conseil des maires est fixée au mercredi 12 juin 2013, à 19 h 30. Cette séance aura lieu au 4^{ième} étage du 10, rue King, à Huntingdon, soit à la MRC du Haut-Saint-Laurent.